



Infrastructures portuaires, Travaux Feu vert pour le nouveau terminal croisière du Havre

Une enquête publique a été organisée du 5 février au 6 mars 2024, afin de recueillir les remarques et propositions des habitants sur la demande de permis de construire déposée à l'occasion du réaménagement du terminal croisière de la Pointe de Floride. A l'issue de ces 31 jours, la commission d'enquête a émis un avis favorable.

Publié le 24/04/2024



©Enia Architectes

Le commissaire enquêteur, nommé pour mener l'enquête publique organisée par la Ville du Havre a **rendu ses conclusions le 2 avril 2024**. Signe de l'intérêt du projet, porté par le groupement d'intérêt public (GIP) Le Havre Croisières, ce sont au total **87 contributions générant 225 observations** qui ont été enregistrées pendant la période de 31 jours. Le rapport de la commission est consultable en ligne [sur le site de la ville du Havre](#).

La phase de démolition des hangars achevée, le GIP pourra poursuivre son projet de construction qui prévoit **trois nouveaux terminaux**, une **promenade publique** et des **nouvelles zones d'accès et de stationnement**. Cette transformation vise à conforter l'attractivité du port sur le marché européen de la croisière. Pour en savoir plus sur le [réaménagement du pôle croisières de la pointe de Floride](#)

En parallèle, HAROPA PORT poursuit l'[électrification des quais dédiés à la croisière](#) qui permettra aux navires de se raccorder au réseau électrique terrestre et de réaliser des **escales « zéro fumée » dès 2026**. **La puissance électrique délivrée sera de 10 MW par quai**, ce qui permettra d'éviter 100 tonnes de CO₂ et 2 tonnes d'autres émissions polluantes durant les 12 heures d'escale d'un navire, soit l'équivalent du volume de 17 piscines olympiques.



71, quai Colbert, 76600 Le Havre

02 79 18 05 00